

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1426 portant extension à la Côte française des Somalis de certaines dispositions de la loi n° 46-729 du 16 avril 1946 portant amnistie.

n° 1426

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

6 décembre 1946

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1946

Date du numéro

31 décembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : — le décret n° 46-2331 portant extension à la Côte française des Somalis de certaines dispositions de la loi n° 46-729 du 16 avril 1946 portant amnistie (J. O. R. F. du 3 novembre 1946, page 9343) ; — le décret n° 46-2437 du 6 novembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 9 et 41 de la loi n° 46-729 du 16 avril 1946 portant amnistie (J. O. R. F. du 7 novembre 1946, p. 9420) ; — le décret n° 46-2438 du 6 novembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 10 et 11 de la loi n° 46-729 du 16 avril 1946 portant amnistie (J. O. R. F. du 7 novembre 1946, p. 9421) ; — le décret n° 46-2452 du 6 novembre 1946 modifiant les dispositions du décret du 1er août 1944 relatif aux congés de convalescence et permissions d'absence pouvant être accordés aux fonctionnaires coloniaux (J. O. R. F.) du 7 novembre 1946, p. 9438) ; — le décret n° 46-2462 fixant la date à laquelle cessera de s'appliquer le décret-loi du 1er septembre 1939 relatif aux actions en justice et aux prescriptions et délais de procédure intéressant les mobiliers (J. O. R. F.) du 8 novembre 1946, p. 9451).

Art. 2

Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué par tout où besoin sera.